



VARENNES

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 983 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures et du pavage des rues Thomas, Beauregard et Sainte-Marie et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 4 500 000 \$ pour en acquitter le coût

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Varennes le 11 mars 2024.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 mai 2024.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Varennes, ce 21 mai 2024.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 21 mai 2024 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 21 mai 2024.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA